

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DECISION DU MAIRE N° 2022-050

Domaine : COMMANDE PUBLIQUE — 1.1 — marchés publics

Objet : Attribution des lots 1 et 2 du marché de travaux pour la construction d'une nouvelle cuve de 1000m³ au réservoir des 2 Alpes – Secteur Station.

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-22, L 2131-1,
VU la délibération n° 2020-062 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonctions de l'assemblée
délibérante à l'exécutif,

CONSIDERANT que la collectivité a décidé d'engager un programme pour la construction d'une
nouvelle cuve de 1000m³ au réservoir des 2 Alpes – Secteur Station,
CONSIDERANT que la commune Les Deux Alpes a lancé une consultation le 21 Février 2022, sous
la forme d'un marché à procédure adaptée, avec une date limite de remise des offres fixée au
lundi 21 mars 2022,
CONSIDERANT l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 21 avril 2022,

DECIDE

Article 1 : le marché de travaux pour la construction d'une nouvelle cuve de 1000m³ au réservoir des 2
Alpes – Secteur Station, est attribué comme suit :

Lot 1 — Terrassement, Génie civil, réseaux

Montant HT : 542 354,30 € HT.

TVA (taux de 20%) : 108 470,86 €

Montant TTC : 650 825,16 €

Candidat attributaire : SARL BRAISSAND
130, rue de la Chambotte - ALBENS
73410 - ENTRELACS
Tel: 04 79 54 15 08
Email: braissard.sarl@wanadoo.fr
Siret : 325 090 918 00013

Lot 2 — Equipement

Montant HT : 51 561,50 € HT

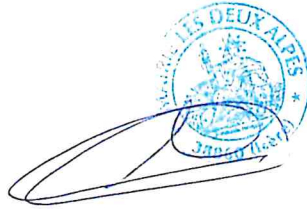
TVA (taux de 20%) : 10 312,30 €

Montant TTC : 61 873,80 € TTC

Candidat attributaire : SAS AQUALIANS
209 rue Artistide Berges
73490 LA RAVOIRE
Tél 04 79 26 43 54
Email : contact@aqualians.fr
Siret : 530 430 339 00024

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.
Ampliation en sera adressée à Monsieur le préfet de l'Isère.



Les Deux Alpes, le 5 mai 2022
Par délégation du conseil municipal,
Le Maire, Christophe AUBERT